



Autorité de Régulation
des Marchés Publics



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

**Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans
l'Agriculture et l'Agro-Industrie (PEJAA)**

RAPPORT D'AUDIT DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES DE L'EXERCICE 2021

(Juin 2022)

Conformément à la mission confiée à l'Autorité de Régulation des Marchés publics, on a procédé à la vérification des processus de passation des marchés passés par le Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie (PEJAA) conformément au protocole d'accord.

Il s'agit dans le cadre de cette mission de mesurer le degré de respect des dispositions et processus édictées par la loi 2016-055 portant code des Marchés Publics Malagasy, en référence à la lettre d'accord (article VI, Section 6.04 (b)), sur la passation des marchés pour l'acquisition de biens, travaux et dépenses de fonctionnement, financés par la Banque Africaine de Développement, afin d'exprimer une opinion motivée sur l'adéquation des procédures et de gestion des contrats conclus par le PEJAA.

Notre examen a été conduit conformément aux normes d'audit généralement admises sur le plan international (normes International Standard Auditing) et autres procédés de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que :

- Les marchés attribués au cours de la période sous revue, ont été passés de manière transparente et régulière, conformément aux dispositions du code des Marchés Publics Malagasy, et que la mise en œuvre de ces procédures ne comporte pas d'anomalies significatives ;
- L'exécution financière est effectuée, conformément aux dispositions contractuelles et à la réglementation en vigueur ;
- Les procédures de contrôle de la matérialité des transactions et de suivi de leur exécution physique, sont adéquates et permettent de s'assurer de la réalisation des marchés, conformément aux spécifications techniques et aux normes prévues.

SOMMAIRES

LISTE DES ABREVIATIONS

1. Contexte et objectif de la mission
 - 1.1. *Objectif général*
 - 1.2. *Objectifs spécifiques*
 - 1.3. *Etendue des travaux effectués*
2. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés
 - 2.1. *Présentation de l'autorité contractante*
 - 2.1.1. Mission de l'autorité contractante
 - 2.1.2. Organisation de l'autorité contractante
 - 2.1.3. Ressources de l'autorité contractante
 - 2.2. *Organe de la commande publique*
 - 2.3. *Documents de programmation de la présentation des marchés*
 - 2.3.1. Le Plan de passation des marchés
 - 2.3.2. Avis général de passation des marchés
 - 2.3.3. Publication
 - 2.3.4. Archivage des dossiers
3. Constats spécifiques aux marchés examinés
 - 3.1. *Marchés conclus par Appel d'Offres Ouvert*
 - 3.2. *Marché conclu par consultation de prix par voie d'affichage*
4. Audit physique
5. Tableaux de synthèse des non conformités et recommandations

LISTE DES ABREVIATIONS

AC : Autorité contractante

ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics

BAD : Banque Africaine de Développement

CAO : Commission d'appel d'offres

CCAG : Cahier de Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier de Clauses Administratives Particulières

CMP : Code des Marchés publics

DAO : Dossier d'Appel d'offres

DCP : Documents de Consultation de Prix

OP : Ouverture des plis

OS : Ordre de service

PEJAA : Programme de promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie

PPM : Plan de passation des marchés

PRMP : Personne Responsable des Marchés Publics

PV : Procès-verbaux

RPM : Responsable de la Passation des Marchés

SCTE : Sous-commission technique d'évaluation

UGPM : Unité de Gestion de Passation des Marchés

1. Contexte et objectif de la mission

1.1. Objectif général

Les objectifs de l'audit sont ceux correspondant aux termes de référence normalisés pour une telle mission d'audit externe, à savoir de dégager un jugement sur l'adéquation des procédures de passation de marchés suivies avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, de la qualité de gestion en regard des principes fondamentaux d'économie, de transparence, d'équité, et d'efficacité, et enfin de vérifier l'application adéquate des recommandations et avis, issus des revues préalables des bailleurs de fonds.

1.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit dans le cadre de cette mission :

- D'exprimer une opinion indépendante sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés ;
- De vérifier la conformité des procédures aux principes généraux d'économie, d'efficacité, d'équité et de transparence ;
- De fournir une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ;
- D'identifier les cas de non-conformité des procédures : non-respect des articles stipulés dans la lettre d'accord, rejet d'offres moins disantes, non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers de charges, de non-respect des règles de publicité ou de communication ;
- De procéder à la revue des plaintes des candidats pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'autorité contractante, en ce qui concerne les plaintes finalement soumises au Comité de Réglementation et de Recours de l'ARMP, nous examinons le degré d'application par l'autorité contractante, des décisions y relatives ;
- De dégager, les niveaux effectifs de décaissements par rapport au niveau d'exécution et de donner une appréciation sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau de décaissement ;
- D'examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics Malagasy, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des personnels et des différents contrôles internes ;
- D'examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques telles qu'elles sont définies dans la lettre d'accord ;
- De contrôler la matérialité des dépenses effectuées et la conformité physique des acquisitions ;
- De se prononcer sur l'état des fournitures ;

- De formuler des recommandations pertinentes pour l'amélioration des systèmes et procédures et pour le respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent la passation des marchés publics.

1.3. Etendue des travaux effectués

Nos travaux ont porté principalement sur la vérification, au sein du projet de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics Malagasy, la formulation de recommandations tant au niveau organisationnel qu'au niveau de la mise en œuvre de la passation et de l'exécution des marchés.

Au vu de la liste de marchés du projet, six procédures, sur onze, de passation de marché d'un montant hors TVA de 668 743 500 Ariary sur un total de 941 743 500 ont été choisis. Cet échantillon représente 71 % du montant total des marchés passés et six sur onze des contrats signés, soit 54 %.

Méthodologie des revues :

- Vérification de la procédure de passation des marchés (publicité préalable, dossier de mise en concurrence, offres des candidats, ouverture des plis, rapport d'évaluation des offres, contenu des contrats signés avec les titulaires des marchés, respect des délais d'exécution, respect des procédures de réception, respect des clauses contractuelles...);
- Analyse de la qualité, de la transparence et de l'efficacité des opérations de passation de marché par l'autorité contractante ;
- Formulation des recommandations pour une meilleure application des réglementations et à la définition de leurs modalités de mise en œuvre.

2. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

2.1. Présentation du projet

Le Programme de promotion de l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie (PEJAA) vise la réduction du chômage des jeunes à travers la transformation et la modernisation de l'agriculture malgache, avec comme corollaire, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le but de créer d'emplois rémunérateurs et de générer des revenus pour les jeunes dans l'agriculture.

2.1.1. Description sommaire du projet

Le Programme a pour objectifs spécifiques de:

- Mettre en place des conditions favorables à l'émergence et la croissance d'entreprises agricoles et agroalimentaires performantes portées par les jeunes ;
- Financer des entreprises des jeunes agri preneurs le long de la chaîne de valeur agricole.

2.1.2. Organisation du projet

Sous la supervision du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction d'Appui à l'Organisation des Producteurs et à l'Agro Business qui en est l'Organe d'exécution. L'équipe de la coordination nationale du projet est composée essentiellement par un Coordonnateur National, Coordonnateur National Adjoint, un responsable de passation de marché et son assistant, un responsable administratif et financier et d'un comptable, un Responsable en Suivi évaluation et un Responsable en Communication.

2.1.3. Ressources du projet

Les ressources du projet sont :

- Dons de la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de développement ;
- Prêt du Fonds Africain de développement ;
- Fonds Coréens KOAFEC ;
- Toutes les opérations pouvant être conformes aux accords de crédits et de projet ;
- Des dons et legs.

2.2. Organe de la commande publique

La passation des marchés est conduite par la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en la personne de Madame RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina nommée par arrêté n° 28910/2021 en date du 22 novembre 2021.

La PRMP est assistée par dix-sept agents dudit Ministère nommés par décision n°019-/2021/MINAE/UGPM du 26 janvier 2021 pour assurer la fonction de l'UGPM dont chaque type de marchés (Travaux, Fournitures et services, Prestation intellectuelle) avait de chef de file.

Pour la procédure de consultation des prix par voie d'affichage, la PRMP joue le rôle de la Commission du marché lors de l'attribution du marché. Cependant, cette procédure et l'acte qui en ressort ne sont pas édictés par le CMP, mais seulement qu'elle est la première responsable de la passation des marchés.

Elle effectue aussi le rôle du contrôle financier car elle vérifie l'opportunité de la dépense après l'engagement juridique, qui était contraire aux textes réglementaires.

Un membre de l'UGPM qui assiste à la séance d'ouverture des plis signe dans le PV.

On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO qui participe à la séance d'ouverture des plis et d'évaluation. Seules les convocations renseignent la composition de ces membres. On constate aussi des différences dans la composition des membres convoqués lors de l'ouverture des plis avec celle des évaluateurs.

La sous-commission technique d'évaluation qui est en charge de la simple évaluation technique, effectue aussi l'examen de la conformité des offres et la vérification de la qualification des candidats.

Absence de l'engagement par écrit des membres de l'organe de la commande de respecter le Code d'éthique en marchés public.

Pour la commission de réception, seul le représentant de la PRMP est nommé par celle-ci, mais on ne trouve pas la nomination du représentant du gestionnaire d'activité.

2.3. Documents de programmation de la présentation des marchés

2.3.1. Le Plan de passation des marchés

Un plan de passation initial est établi en annexe de la lettre d'accord signé par la BAD et la République de Madagascar.

Ensuite des Plans de Passation de Marché sont produits, mis à jour selon les besoins du projet conformément aux formes exigées par les textes et règlements en vigueur à Madagascar.

2.3.2. Avis général de passation des marchés

Les Avis Général de Passation des Marchés sont publiés dans des journaux quotidiens à grande diffusion.

2.3.3. Publication

Les avis spécifiques d'appel public à la concurrence, concernant les marchés échantillonnés, sont tous publiés dans les journaux à grande diffusion et cela même si les marchés sont en dessous du seuil de procédure dont des simples affichages peuvent suffire.

3. Constats spécifiques aux marchés examinés

3.1. *Marchés conclus par Appel d'Offres Ouvert*

Référence du marché : N° 14-21/MINAE/SG/DGA/DOPAB/PEJAA-1	
Source de financement	BAD et FAD DON : 5900155013052 FAD PRET : 2100150038894
Projet : Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie (PEJAA) P-MG-AA0-039	
Autorité contractante	Ministère de l'Agriculture
Objet du marché : Fourniture et livraison de quatre (04) véhicules de types 4*4 pour les centres incubations (Relance)	
PRMP	RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina
Montant du contrat	463 600000
Montant estimatif dans le PPM	Initial : 540 000 000
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Compte	2478
Date de publication l'AGPM et PPM	04/02/21
Date d'examen du DAO par la CNM	01/02/21
Date de publication de l'avis d'appel d'offres ouvert	10/03//21 Journal les Nouvelles du 11/03/21 Journal Midi Madagascar du 22/03/21
Dossier d'appel d'offres ouvert	La nature de la prestation similaire n'est pas précisée dans le DAO L'AC accorde des bonus de 5% sur les candidats qui proposent un délai de livraison de moins de 15 jours
Date limite de dépôts des offres	13/04/2021 à 10H00 min
Délai de remise des offres	Trente (30) jours
Désignation des membres de la CAO	Membres SCTE: - Président : ANDRYLALAINA Ramiamanana - Membres : - RASOANAIVO Jocelyn - RAKOTOARIZAORO Mamy - JOSE Rolin Décision de la PRMP en date du 16/04/21
Date d'ouverture des plis	13/04/2021 à 10H00 min Nombre des candidats : deux (02) Montant des offres : - Materauto : 743 242 500 - Madauto : 498 400 000 Membres de la CAO : - RANDRIANASOLO Norohasina PRMP - RASOANAIVO Jocelyn - RAKOTOARIZORO mamy - ANDRYLALAINA Ramiamanana - RAHARIMALALA Chantal
Date de convocation des membres de la CAO	09/04/21 Délai de convocation inférieur au délai prévu dans le texte réglementaire

Durée de validité des offres	75 jours
Date d'évaluation des offres	21/04/21
Date du PV de validation des offres	21/04/21
Résultat de l'Appel d'offres	Appel d'offres infructueux car la validité de l'offres de Madauto est inférieur à 75 jours et le montant de l'offres de Materauto est Hors budget
Date décision de déclaration infructueuse	
Information des candidats non retenus	05/05/21
Date de relance de l'Avis de l'appel d'offres ouvert	12/05/21 Journal les Nouvelles du 14/05/21 Journal Midi Madagascar du 19/05/21
DAO	Pas de modification
Date limite de dépôts des offres	28/05/2021 à 11H00 min
Délai de remise des offres	Quinze (15) jours
Désignation des membres de la CAO	Membres SCTE: <ul style="list-style-type: none"> - Président : ANDRYLALAINA Ramiaramanana - Membres : - RAKOTONDRAMANANA LALAINA - RAKOTOMALALA DOS SANTOS - RANDIMBIMANANA FIDINIRINA Décision de la PRMP en date du 07/06/21
Date d'ouverture des plis	28/05/2021 à 11H00 min Nombre des candidats : quatre (04) Montant des offres : <ul style="list-style-type: none"> - MADAUTO : 506 000 000 - MATERAUTO : 608 000 000 - CONTINENTAL AUTO : 521 800 000 - OCEAN TRADE : 463 600 000 Membres de la CAO : <ul style="list-style-type: none"> - RANDRIANASOLO Norohasina PRMP - RASOANAIVO Jocelyn - RAKOTOARIZORO mamy - ANDRYLALAINA Ramiaramanana La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. Une autre personne qui n'est pas parmi les convoquées à participer à la séance signe dans le PV (RAKOTOARIZORO mamy) Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis
Date de convocation des membres de la CAO	26/05/21 Destinataire : <ul style="list-style-type: none"> - RASOANAIVO Jocelyn - RAMELISOA Maurice - RAKOTOMALALA DOS Santos - RAKOTONDRAMANANA lalaina - ANDRYLALAINA Ramiaramanana Suivant lettre N° 27-21/MAEP/UGPM du 26/05/21 Délai de convocation inférieur au délai prévu dans le texte réglementaire
Durée de validité des offres	Soixante-quinze (75) jours

Date d'évaluation des offres	<p>06/07/2021</p> <p>L'offre de l'Ocean Trade est substantiellement conforme car la garde au sol est inférieure au minimum demandé (200mm au lieu de 215mm) et la puissance maxi (115 ch au lieu de 130 ch)</p> <p>Après vérification sur le site web du concessionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance max : 115ch dans l'offres : 136ch - Garde au sol : 200mm dans l'offres : 220mm <p>Ainsi pour les prestations similaires du candidat car la pièce produite par le candidat était la fourniture de minibus.</p> <p>Classement des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} OCEAN TRADE : 463 600 000 - 2^{ème} MADAUTO : 506 000 000 - 3^{ème} CONTINENTAL AUTO : 521 800 000 <p>Membres de la CAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : ANDRYLALAINA RAMIARAMANANA - Membres sous-commission technique d'évaluation : - RAKOTOMALALA DOS SANTOS - RAKOTONDRAMANANA LALAINA - RANDIMBIMANANA FIDINIRINA
Date du PV de validation des offres	<p>06/07/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : ANDRYLALAINA RAMIARAMANANA - Membres : - RASOANAIVO Jocelyn - RAMELISOA Maurice - RAKOTOMALALA DOS Santos - RAKOTONDRAMANANA lalaina
Date examen de la CNM sur le projet de marché	25/08/21
Date de la décision d'attribution	Décision d'attribution N° 002/2021/MINAE/UGPM du 08/09/21
Date de l'Avis d'attribution	15/03/22
Date d'information des candidats non retenus	07/09/21
Date de signature de contrat	21/12/21
Date du Visa du contrôle financier	
Date d'approbation	11/01/22
Date d'enregistrement du contrat	17/02/22
Date de notification du contrat	11/03/22
Date de l'OS	11/03/22
Délai d'exécution	QUINZE (15) jours
Date de réception provisoire	<p>24/03/22</p> <p>Membres de la commission de réception :</p> <p>Seul le représentant de la PRMP est nommé par la PRMP en date du 23/03/2022 par Décision N° 082/2022/MINAE/UGPM dont RAHARIMALALA CHANTAL</p> <p>Signataire du PV</p> <ul style="list-style-type: none"> - RAHARIMALALA CHANTAL (UGPM) - RANDIMBIMANANA Samoelina Fidinirina (Responsable)

	<p>Administratif et Financier au centre PEJAA EFTA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - RAMANANDRAIBE Faniriana (Assistante en passation des marchés PEJAA) - RAKOTONAVALONA Andriamandimbiseheno Fanoharantsoa (Chauffeur PEJAA) - RAKOTOSON Christian (Ocean Trade)
Garantie de bonne exécution	<p>Montant : 23 180 000 Forme : garantie bancaire Ets bancaire : BOA Validité : jusqu'au 10/04/25</p>
Délai de garantie	Trois (03) ans ou 60 000KM
Titulaire	OCEAN TRADE
Montant du contrat	463 600 000
Non-conformité	<p>Ouverture des plis : Absence de nomination des membres de la CAO Le délai de la convocation de la CAO pour participer à l'ouverture des plis est inférieur au délai prévu par le Décret 2006-344 La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis</p> <p>Evaluation des offres : On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation technique le rapport du SCTE Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat Après la signature du PV de validation, la PRMP fait une demande d'éclaircissement le 14/07/21auprès de l'Ocean Trade sur les caractéristiques techniques du véhicule par rapport au minimum demandé dans le DAO, et la réponse confirme que les informations dans l'offres du candidat sont faussées par rapport au catalogue Existence de deux rapport d'évaluation et de deux PV de validation, car après le 1^{er} PV de validation, et suite à la demande d'éclaircissement de la CAO, celle ci fait une 2^{ème} rapport d'évaluation et de validation. Un autre PV de validation est émis en date du 12/08/21 après l'envoi au candidat d'une demande de prolongation de validité des offres jusqu'au 24/09/21</p> <p>Réception : Absence de nomination des membres de la commission de réception</p>
Observations	
Recommandations	
Commentaire de l'Autorité contractante	<p>Ouverture des plis : Absence de nomination des membres de la CAO Le délai de la convocation de la CAO pour participer à l'ouverture des plis est inférieur au délai prévu par le Décret 2006-344 La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis (quels documents – à préciser s'il vous plait ? la CAO constate la présence des pièces dans l'offre : FOURNI ou NON FOURNI mais ne fait pas de vérification)</p> <p>Evaluation des offres : On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO</p>

	<p>(Décision de nomination Pdt CAO+ Membres CAO et Membre SCTE + décision de nomination des 15 CAO sont disponibles auprès de l'UGPM (Décision N°09bis/2021/MAEP/UGPM du 07 Juin 2021, Décision N°12/2019/MAEP du 03 mai 2019)</p> <p>On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation technique le rapport du SCTE (le modèle du rapport d'évaluation examiné et validé par la CNM suivant PV N°0237/DAOO/CNM-21 du 01 mars 2021 a été utilisé – aucun modèle type de rapport d'évaluation propre au SCTE n'est disponible dans le site de l'ARMP mais le modèle type dans le site de l'ARMP validé par la CNM a été utilisé donc rapport d'évaluation conforme)</p> <p>Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat (la CAO fait la vérification de la qualification des candidats mais le modèle du rapport d'évaluation fait que ceux qui ont participé à l'évaluation i.e. les membres de la CAO et le membre du SCTE signent le rapport d'évaluation à la fin du rapport)</p> <p>Après la signature du PV de validation, la PRMP fait une demande d'éclaircissement le 14/07/21 auprès de l'Ocean Trade sur les caractéristiques techniques du véhicule par rapport au minimum demandé dans le DAO, et la réponse confirme que les informations dans l'offres du candidat sont faussées par rapport au catalogue</p> <p>Existence de deux rapport d'évaluation et de deux PV de validation, car après le 1^{er} PV de validation, et suite à la demande d'éclaircissement de la CAO, celle ci fait une 2^{ème} rapport d'évaluation et de validation. (La PRMP envoie les demandes d'éclaircissement toujours suite à la demande de la CAO dans le cadre de l'évaluation des offres par la CAO pour le besoin de l'évaluation avant d'aboutir à la validation finale par la CAO – De plus les processus d'évaluation des offres sont bien suivis conformément à l'Article 9 du DECRET N°2019-1310 du 03 juillet 2019)</p> <p>Un autre PV de validation est émis en date du 12/08/21 après l'envoi au candidat d'une demande de prolongation de validité des offres jusqu'au 24/09/21 (est-ce que la validation par la CAO ne pourra pas se faire après une demande de prolongation de validité des offres ?)</p> <p>La nature de la prestation similaire n'est pas précisée dans le DAO « 4°la liste des principaux marchés portant sur des fournitures de même type ou d'un type similaire réalisés au cours des trois (03) dernières années conforme au modèle A4 appuyé d'une justification ou PV de réception ou attestation de bonne fin »</p>
Appréciation de l'auditeur	

3.2. *Marchés conclu par consultation de prix par voie d'affichage*

Référence du marché : N° 14-21/MINAE/SG/DGA/DOPAB/PEJAA-1	
Source de financement	BAD et FAD DON : 5900155013052 FAD PRET : 2100150038894
Projet : Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Industrie (PEJAA) P-MG-AA0-039	
Autorité contractante	Ministère de l'Agriculture
Objet du marché : Fourniture et livraison d'appareils électroménagers pour crèche auprès des centres EFTA Analamalotra dans la région Atsinanana , SEFAFIVohipeno Région Vatovavy Fitovinany et FIFAMANOR dans la Région Vakinankaratra	
PRMP	RANDRIANASOLO RAFANOMEZANA Norohasina
Montant du contrat	24 510 600
Montant estimatif dans le PPM	Initial : 351 160 000 Mis à jour N° 01 : 11 000 000 Mis à jour N°02 : 28 000 000
Mode de passation	Consultation de prix ouvert
Compte	23173
Date de publication l'AGPM et PPM	04/02/21 14/04/21 11/08/21
Date de publication de l'avis de consultation	1 ^{er} lancement : 31/08/21 Journal les Nouvelles du 01/09/21 Lieu : journal Midi Madagascar du 04/09/21
Dossier de consultation	
Date limite de dépôts des offres	15/09/2021 à 10H00 min
Délai de remise des offres	Dix (10) jours
Désignation des membres de la CAO	Membres SCTE: - Président : RAHARIMANANA Bali Wilfrid - Membres : - RAKOTONDRAMANANA Lalaina - RAKOTOMALALA Dos Santos
Date d'ouverture des plis	15/09/21 à 10H00min
Date de convocation des membres de la CAO	14/09/21
Durée de validité des offres	75 jours
Date d'évaluation des offres	17/09/21
Date du PV de validation des offres	17/09/21
Date décision de déclaration infructueuse	21/09/21
Information des candidats non retenus	21/09/21
Date de relance de l'Avis de consultation	25/10/21 (relance) Lieu : journal les Nouvelles du 26/10/21
Dossier de consultation	
Date limite de dépôts des offres	05/11/2021 à 11H30 min
Délai de remise des offres	Dix (10) jours

Désignation des membres de la CAO	Membres CAO : - Président : - Membres :
Date d'ouverture des plis	05/11/2021 à 11H30min Nombre des candidats : trois (03) Montant des offres : - RANDRIANARIVELO PATRICIA : 22 876 650 - RANDRIAMBOLOLONA FORGEOT : 24 510 600 - RAJAONARISOA ROSALIE : 23 907 960 La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis L'APM du projet signe dans le PV en tant qu'observateur Membres CAO : - RANDRIANASOLO NOROHASINA (PRMP) - RAKOTOMALALA DOS SANTOS - RAKOTONDRAMANANA LALAINA - RAHARIMANANA BALI - RAMAMELISOA MAURICE
Date de convocation des membres de la CAO	03/11/21
Durée de validité des offres	Soixante-quinze (75) jours
Date d'évaluation des offres	10/11//2021 La CAO rejette l'offre du candidat RANDRIANARIVELO PATRICIA car la date dans son acte engagement (14/09/21) est avant la date de lancement de l'Avis. Dans la vérification de la qualification du candidat, seul le CIF et la carte Stat sont vérifiés par la CAO. Classement des offres : - 1 ^{er} RAJAONARISOA ROSALIE : 23 907 960 - 2 ^{ème} RANDRIAMBOLOLONA FORGEOT : 24 510 600 Membres de la CAO : - Président : RAKOTOMALALA DOS SANTOS - Membres sous-commission technique d'évaluation : - RAKOTONDRAMANANA LALAINA - RAHARIMANANA BALI Suivant décision de la PRMP N°077 bis/2021/MINAE/UGPM en date du 06/11/2021
Date du PV de validation des offres	16/11/2021 - Président : RAKOTOMALALA DOS SANTOS - Membres : - RAKOTONDRAMANANA LALAINA - RAHARIMANANA BALI - RASOANAIVO JOCELYN
Date de la décision d'attribution	Le marché est attribué au candidat RANDRIAMBOLOLONA FORGEOT car le candidat 1 ^{er} désiste Décision d'attribution N° 128 Bis/2021/MINAE/UGPM La PRMP publie un avis de résultat de la consultation en date du 10/12/21

Date de l'Avis d'attribution	09/02/22
Date d'information des candidats non retenus	10/12/21
Date de signature de contrat	23/12/21
Date du Visa du contrôle financier	
Date d'approbation	23/12/21
Date d'enregistrement du contrat	12/01/21
Date de notification du contrat	02/03/21
Date de l'OS	09/02/21
Délai d'exécution	SEPT(07) jours
Date de réception	07/03/22 Membres de la commission de réception : Seul le représentant de la PRMP est nommé par la PRMP par Décision N° 062 Bis/2022/MINAE/UGPM dont RAHARIMALALA CHANTAL Signataire du PV <ul style="list-style-type: none"> - RAHARIMALALA CHANTAL (UGPM) - BOTOTSAKAOTO VOLAJARA (Comptable Administratif et Financier au centre PEJAA EFTA) - RAMANANDRAIBE Faniriana (Assistante en passation des marchés PEJAA)
Garantie de bonne exécution (Retenu)	
Titulaire	RANDRIAMBOLOLONA FORGEOT FANDINISA
Montant du contrat	24 510 000
Non-conformité	<p>Dossier de consultation : L'AC exige que l'absence ou la non-conformité des pièces exigés dans le Dossier de consultation entrainera la disqualification du candidat sauf la carte fiscale et la carte statistique qui peuvent faire l'objet d'une demande d'éclaircissement.</p> <p>Ouverture des plis : Dans l'examen de la conformité des offres, la CAO vérifie autres documents qui sont utiles à la qualification des candidats, et rejette les offres des candidats sans avoir faire une demande d'éclaircissement sur les pièces manquantes. La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis L'APM du projet signe dans le PV en tant qu'observateur</p> <p>Evaluation des offres : On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation technique le rapport du SCTE Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat Après la signature du PV de validation, la PRMP fait une demande d'état financier au candidat. Un membre de l'UGPM signe aussi dans le PV validation.</p> <p>Attribution : La PRMP publie un avis de résultat de la consultation en date du 10/12/21</p>

	<p>La PRMP joue le rôle de la Commission du marché lors de l'attribution du marché dont cet acte n'existe pas dans le CMP, or elle est la première responsable de la conduite de la procédure.</p> <p>Contrat : Un avenant est passé par l'AC dont le motif était le changement du code SOA et de l'imputation budgétaire, et sa date de signature et celle du contrat initial, or le contrat initial n'est pas encore ni enregistré ni approuvé à cette période. Dans le contrat, le délai de livraison est fixé à sept jours à compter du lendemain de la notification de l'OS soit le 17/02/22 au plus tard, or le contrat est notifié au titulaire que le 02/03/22.</p> <p>Réception : Absence de nomination des membres de la commission de réception</p>
Observations	
Recommandations	
Commentaire de l'Autorité contractante	<p>Dossier de consultation : L'AC exige que l'absence ou la non-conformité des pièces exigés dans le Dossier de consultation entrainera la disqualification du candidat sauf la carte fiscale et la carte statistique qui peuvent faire l'objet d'une demande d'éclaircissement. (Ce modèle que nous avons utilisé a obtenu l'autorisation de l'ARMP suivant sa lettre n°19/ARMP/DG/CRR/SNR-20du 08 mai 2020 en réponse à notre lettre N°243-2020/MAEP/UGPM du 05 mai 2020 en attendant le modèle type en cours de mise à jour selon cette lettre de l'ARMP, il y a incohérence par rapport à cette non-conformité – lettres ci-jointes)</p> <p>Ouverture des plis : Dans l'examen de la conformité des offres, la CAO vérifie autres documents qui sont utiles à la qualification des candidats, et rejette les offres des candidats sans avoir faire une demande d'éclaircissement sur les pièces manquantes. (L'examen de conformité des offres ne se fait pas au cours de l'ouverture des offres. Pendant l'ouverture, la CAO constate seulement la présence des pièces dans l'offre : FOURNI ou NON FOURNI mais ne fait pas encore de vérification qui entre déjà dans le cadre de l'évaluation– (l'Article 45 du la Loi N°2016-055 du 25 janvier 2017 portant code des Marchés Publics est toujours respecté lors de la séance d'ouverture des plis) La CAO vérifie d'autres documents au moment de l'ouverture des plis. (quels autres documents ? la CAO constate seulement la présence des pièces dans l'offre : FOURNI ou NON FOURNI mais ne fait pas de vérification qui entre déjà dans le cadre de l'évaluation –(l'Article 45 du la Loi N°2016-055 du 25 janvier 2017 portant code des Marchés Publics est toujours respecté lors de la séance d'ouverture des plis) Un membre de l'UGPM (RAHARIMALALA CHANTAL) signe le PV d'ouverture des plis (ouverture publique et ceux qui y assistent signent le PV d'ouverture) L'APM du projet signe dans le PV en tant qu'observateur</p>

	<p>(ouverture publique et ceux qui y assistent signent le PV d'ouverture)</p> <p>Evaluation des offres :</p> <p>On ne trouve pas l'acte de nomination des membres de la CAO (Décision de nomination Président CAO+Membres CAO et Membre SCTE + décision de nomination des 15 CAO(Décision N°16bis/2021/MAEP/UGPM du 16septembre 2021; Décision N°12/2019/MAEP du 03 mai 2019</p> <p>On ne trouve pas dans le rapport d'évaluation technique le rapport du SCTE (le modèle-type du rapport d'évaluation a été utilisé – aucun modèle type de rapport d'évaluation propre au SCTE n'est disponible dans le site de l'ARMP mais le modèle type dans le site de l'ARMP a été utilisé donc rapport d'évaluation conforme)</p> <p>Le SCTE fait aussi la vérification de la qualification du candidat (la CAO fait la vérification de la qualification des candidats mais le modèle-type du rapport d'évaluation fait que ceux qui ont participé à l'évaluation i.e. les membres de la CAO et le membre du SCTE signent le rapport d'évaluation à la fin du rapport)</p> <p>Après la signature du PV de validation, la PRMP fait une demande d'état financier au candidat. (Conformément au document type unifié et simplifié dans le site de l'ARMP Chapitre III-Déclaration du titulaire ou du candidat – avant dernière paragraphe, il est stipulé que « Les attestations ou certificats des organismes fiscaux, ainsi que les états financiers devront être remis par le <u>candidat retenu</u> au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande de l'Autorité contractante. Si le candidat pressenti ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée. ». Il est bien stipulé que c'est le candidat retenu (c'est sur avis de la CAO au cours de l'évaluation et après la validation qu'un candidat est retenu normalement au moment de la validation) qui doit remettre ces états financiers. Nous avons suivi le modèle type ce qui justifie cette demande d'états financiers après que le candidat soit retenu (sur avis de la CAO), donc étape conforme.</p> <p>Attribution :</p> <p>La PRMP publie un avis de résultat de la consultation en date du 10/12/21</p> <p>La PRMP joue le rôle de la Commission du marché lors de l'attribution du marché dont cet acte n'existe pas dans le CMP, or elle est la première responsable de la conduite de la procédure.</p> <p>La PRMP a respecté les dispositions de la XII-Attribution du marché point 2°) les documents utilisés en matière d'attribution de marché b) de la circulaire de régulation des marchés publics pour la relance économique (LFR 2020) n°001-MEF/ARMP/2020 du 21 août 2020 qui souligne le caractère obligatoire des formalités afférentes à l'attribution du marché et attire l'attention de tout acheteur public de ne pas confondre ces diverses formalités. Une</p>
--	---

	<p>des formalités est l'affichage du résultat (forme de publicité qui consiste à afficher le résultat de la mise en concurrence au siège de l'autorité contractante – formalité qui revêt un caractère obligatoire). Cet avis de résultat répond à cet affichage de résultat obligatoire, étant donné qu'aucun modèle type n'a été fourni par l'ARMP. Donc dire que la PRMP joue le rôle de la Commission du marché n'est pas justifié puisque la PRMP (représentant de l'Autorité Contractante) n'a fait qu'appliquer les directives obligatoires dans la circulaire et a conçu ce modèle et le fait d'écrire « vu pour publication » est pour permettre à l'équipe (assistant de la PRMP) d'afficher le résultat.</p>
Appréciation de l'auditeur	

Référence du marché : 06-21 MINAE/SG/PAJAA1	
Source de financement	FAD
Projet : Programme de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Industrie et l'Agro-Industrie	
PRMP : RANDRIANASOLO Rafanomezana Norohasina	
Objet du marché : Achat de Matériel et Mobilier de Bureau pour /EFTA Analamalotra	
Montant du contrat TTC	52 698 000,00
Montant estimatif	94 000 000,00
Date de publication l'AGPM et PPM	PPM en date du 14 avril 2021 (mise à jour 1)
Mode de passation	Consultation de prix ouverte
Date de publication de l'ASAPC	ASAPC en date du 28/06/21 Publication dans les nouvelles le 28/06/21
Date de convocation des membres de la CAO	
Date limite de la remise des offres	08/07/21 à 11h30 à MAEP Anosy porte 504
Garantie de soumission	1 000 000,00
Délai de livraison	15 jours maximum
Délai de publication de l'ACO	10 jours
Durée de validité des offres	75 jours à compter de la date limite de remise des offres
Qualification requise	Livraison de MMB sup ou égale à 65 000 000,00
Date d'ouverture des plis	08/07/21 à 11h30
Nombres d'offres reçus	BRICOBAT : 52 698 000,00 AV Ese : 74 990 000,00 Ese SARIKA : 74 722 000,00 Ttra FITIAVANA (Saholiarimanga) : 75 661 263
Date d'évaluation des offres	22/07/21 Membres CAO : RAKOTONDRAMANANA Lalaina RAKOTOMALALA Dos Santos RAKOTOARIJAONA José Rolin

	<p>30/07/21 2^{ème} évaluation après demande d'éclaircissement</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RASOANAIVO Jocelyn</p> <p>RAMAMELISOA Maurice</p>
Date du PV de validation des offres	<p>22/07/21</p> <p>L'offre de BRICOBAT a été évaluée anormalement basse et a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement par les membres de la CAO suivante :</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RAKOTOMALALA Dos Santos</p> <p>RAMAMELISOA Maurice</p> <p>RAHARIMANANA Bali W</p> <p>RASOANAIVO Jocelyn</p> <p>L'offre a été maintenu après explication de Bricobat</p> <p>30/07/21 2^{ème} validation après demande d'éclaircissement par :</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RAKOTOMALALA Dos Santos</p> <p>RAMAMELISOA Maurice</p> <p>RASOANAIVO Jocelyn</p> <p>RAHARIMALALA Chantal (UGPM)</p>
Date de publication de l'avis d'attribution	<p>Avis de résultat le 12/08/16 et signé par la PRMP pour affichage</p> <p>Décision d'attribution le 13/08/21</p>
Date d'information des candidats non retenus	<p>Ttra FITIAVANA : 16/08/21</p> <p>AV Ese / 12/08/21</p> <p>SARIKA : 16/08/21</p>
Date de signature de contrat	22/09/21
Date d'approbation	22/09/21
Date d'enregistrement du contrat	24/09/21

Date de notification du contrat	13/10/21
Date de l'OS	14/10/21
Délai d'exécution	15 jours
Titulaire	BRICOBAT
Montant du contrat	52 698 000,00
Réception	<p>Le 27/10/21</p> <p>RAHARIMALALA Chantal (UGPM et représentante de la PRMP)</p> <p>BOTOTSAKAOTO Volajara (Comptable PEJAA)</p> <p>RAMANANDRAIBE Faniriana (assistante passation de marchés PEJAA)</p> <p>RAMAHANDRIMANANA Solofo (BRICOBAT)</p>
Non-conformité	<p>Membres de CAO changeant au cours de la procédure</p> <p>Membre UGPM prenant part à la validation</p> <p>Demande d'états financiers après validation et non mentionnée dans le dossier de consultation</p> <p>Convocation des CAO par séance (ouverture des plis, évaluation, validation)</p>
Recommandations	<p>L'évaluation des offres anormalement basses et hautes se fait au moment de l'évaluation des offres et avant validation i.e. il n'y aura qu'un seul rapport de d'évaluation et un seul PV de validation qui sont effectués par les mêmes membres de la CAO nommés au début du lancement du marché</p> <p>Les membres de l'UGPM ne sont pas admis à valider l'évaluation des offres</p>
Commentaire de l'Autorité contractante	<p>Membres de CAO changeant au cours de la procédure</p> <p>Membre UGPM prenant part à la validation</p> <p>Demande d'états financiers après validation et non mentionnée dans le dossier de consultation</p> <p>(Conformément au document type unifié et simplifié dans le site de l'ARMP Chapitre III-Déclaration du titulaire ou du candidat – avant dernier paragraphe, il est stipulé que « Les attestations ou certificats des organismes fiscaux, ainsi que les états financiers devront être remis par le</p>

	<p><u>candidat retenu</u> au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande de l’Autorité contractante. Si le candidat pressenti ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l’offre est rejetée et la candidature éliminée. ». Il est bien stipulé que c’est le candidat retenu (sur avis de la CAO qu’un candidat est retenu normalement au moment de la validation) qui doit remettre ces états financiers. Nous avons suivi le modèle type ce qui justifie cette demande d’états financiers après que le candidat soit retenu (sur avis de la CAO), donc étape conforme. Ce Chapitre III est bien dans le dossier de consultation des fournisseurs.</p> <p>Avis de résultat le 16/08/21 et signé par la PRMP pour affichage</p> <p>Décision d’attribution le 13/08/21</p> <p>Convocation des CAO par séance (ouverture des plis, évaluation, validation)(il y a un texte qui stipule que la convocation de la CAO ne doit pas se faire pour chaque séance ? la raison pour laquelle 15 membres de la CAO a été nommée est pour assurer la disponibilité des CAO puisque ces membres ont d’autres fonctions aussi dans l’administration).</p>
Appréciation de l’auditeur	

Référence du marché : 07-21 MINAE/SG/PAJAA1	
Source de financement	FAD
Projet : Programme de l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Industrie et l'Agro-Industrie	
PRMP : RANDRIANASOLO Rafanomezana Norohasina	
Objet du marché : Achat de Matériel et Mobilier de Bureau pour SEFAFI Vohipeno	
Montant du contrat TTC	54 508 400,00
Montant estimatif	76 000 000,00
Date de publication l'AGPM et PPM	Publication PPM non-vérifiable PPM en date du 11/08/21 (mise à jour 2)
Mode de passation	Appel d'offre ouvert
Date de publication de l'ASAPC	ASAPC en date du 31/08/21 Publication dans les nouvelles le 01/09/21
Date de convocation des membres de la CAO	
Date limite de la remise des offres	05/10/21 à 10h00 à MAEP Anosy porte 504
Garantie de soumission	800 000,00
Délai de livraison	15 jours maximum
Délai de publication de l'AOO	35 jours
Durée de validité des offres	75 jours à compter de la date limite de remise des offres
Qualification spécifique requise	Néant
Date d'ouverture des plis	05/10/21 à 10h00 RANDRIANASOLO Norohasina RAKOTONDRAMANANA Lalaina ANDRYLALAINA Ramiamanana RAHARIMANANA Bali Wilfrid RAKOTOMALALA Dos Santos RAHARIMALALA Chantal (UGPM)
Nombres d'offres reçus	BRICOBAT : 36 678 500,00

	<p>Sté RA : 54 508 400,00</p> <p>Ese RAMA : 61 608 498,00</p>
Date d'évaluation des offres	<p>19/10/21</p> <p>Membres CAO :</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RAKOTOMALALA Dos Santos</p> <p>RAHARIMANANA Bali Wilfrid</p> <p>10/11/21 2^{ème} rapport d'évaluation</p> <p>L'offre de BRICOBAT est déclarée non-conforme car la profondeur de l'armoire pour dortoir n'est pas celle exigée (450mm demandé, 400mm proposé) il y a matière à réflexion si ces (50mm fera une différence substantielle sur son utilisation)</p>
Date du PV de validation des offres	<p>19/10/21</p> <p>L'offre de BRICOBAT a été évaluée anormalement basse et a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement par les membres de la CAO suivante :</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RAKOTOMALALA Dos Santos</p> <p>RAHARIMANANA Bali W</p> <p>RASOANAIVO Jocelyn</p> <p>10/11/21 2^{ème} validation</p>
Date de publication de l'avis d'attribution	<p>Avis de résultat le 16/11/21 et signé par la PRMP pour affichage</p> <p>Décision d'attribution n° 095 le 16/11/21</p> <p>15/01/22 dans les nouvelles</p>
Date d'information des candidats non retenus	<p>BRICOBAT : 17/11/21</p> <p>Ese RAMA : 17/11/21</p> <p>Sté RA : 17/11/21</p>
Date de signature de contrat	15/12/21
Date d'approbation	15/12/21
Date d'enregistrement du contrat	16/12/21

Date de notification du contrat	11/01/22
Date de l'OS	14/10/21
Délai d'exécution	15 jours
Titulaire	Sté RA
Montant du contrat	54 508 400
Réception	25/01/22 NIRINAMALALA Axie Dermine (rep PRMP) RABEJARISOLO Tiana Olivia (SEFAFI) RAMANANDRAIBE Faniriana (PEJAA) ANDRIANJAKA Dauphin (Sté RA)
Non-conformité	
Recommandations	
Commentaire de l'Autorité contractante	
Appréciation de l'auditeur	Sur les offres anormalement basses, tenir compte que pour l'établissement du montant prévisionnel, il soit tenu compte de la valeur des marchandises sur le marché La nomination de RABENJARISOLO Tina Olivia doit être prise par une décision de la SEFAFI

Référence du marché : 09-21 MINAE/SG/PEJAA1	
Source de financement	KOAFEC
Projet : Programme de l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Industrie et l'Agro-Industrie	
PRMP : RANDRIANASOLO Rafanomezana Norohasina	
Objet du marché : Achat de Mobilier p crèche/EFTA Analamalotra	
Montant du contrat TTC	73 426 500,00
Montant estimatif	80 000 000,00
Date de publication l'AGPM et PPM	Publication PPM non-vérifiable PPM en date du 11 août 2021 (mise à jour 2)
Mode de passation	Consultation de prix ouverte
Date de publication de l'ASAPC	ASAPC en date du 31/08/21 Publication dans Les Nouvelles le 01/09/21
Date de convocation des membres de la CAO	
Date limite de la remise des offres	15/09/21 à 11h00 à MAEP Anosy porte 504
Garantie de soumission	1 000 000,00
Délai de livraison	20 jours maximum
Délai de publication de l'ACO	15 jours
Durée de validité des offres	75 jours à compter de la date limite de remise des offres
Qualification requise	Livraison de matériel et mobilier de bureau ou mobilier scolaire d'un montant sup ou égale à 65 000 000,00
Date d'ouverture des plis	15/09/21 à 11h00 RANDRIANASOLO Norohasina RAKOTONDRAMANANA Lalaina RAMAMELISOA Maurice RAHARIMANANA Bali Wilfrid RAKOTOMALALA Dos Santos RAHARIMALALA Chantal (UGPM)
Nombres d'offres reçus	Ese RAMA : 73 426 500,00 Ese Caroline : 75 273 000,00

Date d'évaluation des offres	<p>21/09/21</p> <p>Membres CAO nommés :</p> <p>RAHARIMANANA Bali Wilfrid</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RAKOTOMALALA Dos Santos</p> <p>L'offre de l'Ese RAMA a été retenu mais jugée anormalement basse après calcul systématique</p> <p>Un autre rapport d'évaluation a été dressé le 08/10/21 après demande d'éclaircissement de l'offre anormalement basse</p> <p>La qualification n'a pas été rapportée dans le rapport d'évaluation</p>
Date du PV de validation des offres	<p>21/09/21</p> <p>CAO :</p> <p>RAKOTONDRAMANANA Lalaina</p> <p>RAKOTOMALALA Dos Santos</p> <p>RAMAMELISOA Maurice</p> <p>RAHARIMANANA Bali W</p> <p>RASOANAIVO Jocelyn</p> <p>L'offre a été maintenue après explication de Rama</p> <p>11/10/21 2^{ème} validation après demande d'éclaircissement</p>
Date de publication de l'avis d'attribution	<p>Avis de résultat le 20/10/21 et signé par la PRMP pour affichage</p> <p>Décision d'attribution le 25/10/21</p>
Date d'information des candidats non retenus	Ese CAROLINE : 20/10/21
Date de signature de contrat	04/01/22
Date d'approbation	12/01/22
Date d'enregistrement du contrat	
Date de notification du contrat	Non notifié au moment de l'audit car non encore inscrit dans une ligne budgétaire

Date de l'OS	
Délai d'exécution	
Titulaire	Ese RAMA
Montant du contrat	73 426 500,00
Réception	
Non-conformité	<p>Membres de CAO changeant au cours de la procédure : convocation des CAO par séance (ouverture des plis, évaluation, validation)</p> <p>Demande d'états financiers (11/10/21) après validation et non mentionnée dans le dossier de consultation</p> <p>(Attente de l'accord de principe de la PRMP sur l'engagement financier or l'acquisition est exemptée du contrôle a priori du contrôle financier</p>
Recommandations	L'évaluation des offres anormalement basses et hautes se fait au moment de l'évaluation des offres et avant validation i.e. il n'y aura qu'un seul rapport de d'évaluation et un seul PV de validation qui sont effectués par les mêmes membres de la CAO nommés au début du lancement du marché
Commentaire de l'Autorité contractante	<p>Membres de CAO changeant au cours de la procédure : convocation des CAO par séance (ouverture des plis, évaluation, validation) (Nous n'avons pas trouvé de texte qui stipule que la convocation de la CAO ne doit pas se faire pour chaque séance, nous nous sommes basés sur le fait qu'une des raisons pour laquelle 15 membres de la CAO ont été nommés est pour assurer la disponibilité des CAO puisque ces membres ont d'autres fonctions aussi dans l'administration).</p> <p>Demande d'états financiers (11/10/21) après validation et non mentionnée dans le dossier de consultation (Conformément au document type unifié et simplifié dans le site de l'ARMP Chapitre III-Déclaration du titulaire ou du candidat – avant dernière paragraphe, il est stipulé que « Les attestations ou certificats des organismes fiscaux, ainsi que les états financiers devront être remis par le <u>candidat retenu</u> au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande de l'Autorité contractante. Si le candidat pressenti ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre</p>

	<p>est rejetée et la candidature éliminée. ». Il est bien stipulé que c'est le candidat retenu (sur avis de la CAO qu'un candidat est retenu normalement au moment de la validation) qui doit remettre ces états financiers. Nous avons suivi le modèle type ce qui justifie cette demande d'états financiers après que le candidat soit retenu (sur avis de la CAO), donc étape conforme. Ce Chapitre III est bien dans le dossier de consultation des fournisseurs.</p> <p>Attente de l'accord de principe de la PRMP sur l'engagement financier or l'acquisition est exemptée du contrôle a priori du contrôle financier (La PRMP ne fait pas de visa à la place du contrôle financier mais conformément aux dispositions de la Partie Page 67 de la CEB 2021, 4.1.6 Procédure de caisse d'avances sur financement extérieur, la PRMP approuve le marché sans visa du CF mais le projet fourni le PTBA dans lequel est inscrit le marché ayant obtenu l'ANO du Bailleur et le TEF global pour le marché présenté avant émission OS. Donc pas de visa de la PRMP sur l'engagement financier – non justifié)</p>
Appréciation de l'auditeur	

Audit physiques

Dans le cas spécifique de l'audit couvert par le présent rapport, l'audit physique est tenu pour vérifier que les biens et services faisant l'objet des contrats ont bien été livrés en accord avec les termes contractuels et que les documents attestant de la conformité des livraisons (certificats de réception) sont correctement établis.

Une descente sur site était effectuée le 11 au 13 mai 2022 au Centre Incubateur de l'Ecole de Formation en Technique Agricole à Analamalotra dans la Région Atsinanana pour vérifier l'effectivité des acquisitions par rapport au contrat.

Tous les matériels ont été entièrement livrés et les spécifications sont conformes aux prescriptions décrites dans le marché.

Tous les matériels sont affectés aux bénéficiaires suivant la fiche de détentions des immobilisations.

Achat de Matériel et Mobilier de Bureau pour /EFTA Analamalotra



Fourniture et livraison d'appareils électroménagers pour crèche auprès des centres EFTA Analamalotra dans la région Atsinanana , SEFAFI Vohipeno Région Vatovavy Fitovinany et FIFAMANOR dans la Région Vakinankaratra



4. Tableaux de synthèse des non conformités et recommandations

CONSTAT	RECOMMANDATIONS
<p>Organe de la commande publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRMP : assure le rôle de la commission des marchés et de contrôle financier, or elle est le premier responsable depuis le choix du mode de passation jusqu'à la réception définitive. - Un membre de l'Unité de Gestion de Passation de Marché signe dans le PV d'ouverture des plis - Absence de nomination des membres de la CAO pour chaque passation. - Changement des membres de la CAO au cours d'évaluation. - Le SCTE effectue l'examen de la conformité des offres et la vérification de la qualification des candidats <p>Défaut de nomination de commission de réception par la PRMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux missions et attributions de la PRMP prévus dans les textes réglementaires - Respecter les dispositions de l'article 3 du décret 2006-343 portant instauration du Code d'éthique en marchés publics sur la séparation des fonctions des membres de l'organe de la commande publique - D'après le Décret 2006-344 une liste d'au moins 15 personnes est constituée pour composer une CAO ad hoc, mais seulement 5 d'entre eux sont désignées comme CAO pour chaque procédure de passation de marché et ils sont les seules habilités à signer le rapport d'évaluation et le PV de validation. - Impliquer les personnels du projet dans la nomination de CAO - Seule l'évaluation technique est effectuée par le SCTE et le résultat est rapporté par un membre de la CAO qui assiste à l'évaluation auprès de la CAO. <p>D'après l'arrêté 21543, une commission de réception est constituée à chaque contrat. Elle est composée de président (PRMP ou son représentant), un technicien spécialiste désigné par une décision du ou des Gestionnaires et par l'agent chargé de contrôle de la livraison des fournitures et de l'exécution de services connexes éventuels désigné par une décision de l'Acheteur avant tout commencement des prestations</p>

<p><i>Publication, communication et respect des délais:</i> Demande d'éclaircissement après validation et non mentionnée dans le dossier de mise en concurrence.</p>	<p>Les demandes d'éclaircissement au candidat concernant son offre sont effectuées pendant la séance d'évaluation des offres mais non pas après la signature du rapport d'évaluation des offres.</p>
<p><i>Exécution des marchés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un avenant est passé par l'AC dont le motif était le changement du code SOA et de l'imputation budgétaire, et sa date de signature et celle du contrat initial, or le contrat initial n'est pas encore ni enregistré ni approuvé à cette période. - Dans le contrat, le délai de livraison est fixé à sept jours à compter du lendemain de la notification de l'OS soit le 17/02/22 au plus tard, or le contrat est notifié au titulaire que le 02/03/22. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un avenant devra passer qu'après l'exécution du contrat antérieur. - L'OS sera notifié au titulaire qu'après la notification du contrat